



Paris, le 24 septembre 2025

## À travers l'annonce du plus grand projet jamais attribué en France, l'éolien en mer confirme sa place de source d'électricité décarbonée la plus compétitive

**Le Gouvernement a annoncé aujourd'hui que le projet éolien en mer de l'appel d'offres n°8 a été attribué au consortium regroupant TotalEnergies et RWE, au prix de 66 EUR/MWh. Cela marque une étape décisive dans le développement de l'éolien en mer en France qui confirme sa place de source d'électricité la plus compétitive. Cette offre, qui privilégie le recours à des turbines et câbles européens, représente également un élément fort de consolidation de la chaîne de valeur industrielle locale.**

Le projet Centre-Manche 2 sera construit au large de la presqu'île du Cotentin (Normandie), à plus de 40 kilomètres des côtes. D'une puissance de 1500 mégawatts (MW), il constituera le plus grand projet éolien en mer jamais construit en France. À l'issue de sa mise en service prévue en 2032, il aura la capacité de couvrir la consommation de 1,2 million de foyers.

Avec un tarif compétitif de 66 EUR/MWh, le consortium a indiqué plusieurs engagements forts pour l'économie locale tels que privilégier des éoliennes et des câbles fabriqués en Europe et le recours à des PME pour au moins 10 % des prestations d'études, de fabrication des composants, de travaux et d'activités relatives à l'exploitation, ce qui confirme la place de l'éolien en mer comme filière industrielle de premier plan en France et en Europe.

S'agissant de l'appel d'offres Oléron 1 (AO7), le renchérissement des contraintes a conduit à ce qu'aucun des 9 candidats qualifiés ne présente d'offre. Le caractère infructueux de la procédure est éclairant pour les futures zones d'appels d'offres dont la concertation doit permettre d'établir un juste équilibre socioéconomique et environnemental, tout en faisant de la transition énergétique une priorité. Ce projet au large d'Oléron demeure néanmoins essentiel au développement de l'éolien en mer sur la façade Atlantique.

Afin de poursuivre cet essor industriel et réussir la mise en œuvre des 2 piliers du discours du président de la République à Belfort que sont l'éolien en mer (avec un objectif de 45 GW à l'horizon 2050) et la relance du nucléaire, la filière appelle à publier sans délai la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie pour permettre le lancement d'un dixième appel d'offres (AO10) dès la fin de l'année, ainsi que le cahier des charges de l'AO9 relatif aux extensions des premiers projets flottants.

*« Dans un contexte budgétaire compliqué, cette annonce vient démontrer une nouvelle fois la très grande compétitivité de l'éolien en mer. Avec un prix de 66 EUR/MWh, la démonstration est faite que l'éolien en mer est sans conteste la source d'électricité décarbonée la plus compétitive tout en recourant à des composants fabriqués en Europe. », déclare Jules NYSSSEN, président du SER.*



#### Contacts presse :

Marie-Camille BOURGUET - 06 79 93 54 00

Cynthia KARI – 07 87 14 71 26

[service\\_presse\\_ser@enr.fr](mailto:service_presse_ser@enr.fr)

Le **Syndicat des énergies renouvelables** (SER) regroupe plus de 500 adhérents, représentant un secteur générant plus de 166 000 emplois. L'organisation professionnelle rassemble les industriels de l'ensemble des filières énergies renouvelables : bois-énergie, biocarburants, éolien, énergies marines, gaz renouvelables, géothermie et pompes à chaleur, hydroélectricité, solaire et valorisation énergétique des déchets. Le **SER** a pour mission de défendre les droits et les intérêts de ses membres et de resserrer les liens qui les unissent, notamment pour développer la filière industrielle des énergies renouvelables en France et promouvoir la création d'emplois et de valeur ajoutée sur le territoire national.

Suivre le **SER** sur [www.enr.fr](http://www.enr.fr)  [Syndicat des énergies renouvelables](#)